

Création d'un parking multimodal et d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales

Commune de Puget-Sur-Argens

Demande d'examen au cas par cas

Annexe 7 – Compte rendu écologique



SOMMAIRE

I -	CADRE DE LA MISSION	3
I.1 -	LOCALISATION DU PROJET	3
I.2 -	CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET	3
II -	METHODOLOGIE.....	4
II.1 -	EQUIPE DE TRAVAIL	4
II.2 -	BIBLIOGRAPHIE	4
II.3 -	METHODOLOGIE D'INVENTAIRES	5
II.3.1 -	Zone d'étude	5
II.3.2 -	Méthodologie générale	7
II.3.3 -	Calendrier des prospections.....	7
III -	RESULTATS DES INVENTAIRES	8
III.1 -	PREAMBULE ET NOTION D'ENJEU DE CONSERVATION	8
III.2 -	ENJEUX HABITATS NATURELS ET FLORE	8
III.3 -	ENJEUX FAUNE.....	11
III.4 -	BILAN DES ENJEUX ECOLOGIQUES GLOBAUX	11
IV -	RECOMMANDATIONS.....	13
IV.1 -	INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES.....	13
IV.2 -	PRECONISATIONS.....	13
V -	CONCLUSION.....	14

I - CADRE DE LA MISSION

I.1 - LOCALISATION DU PROJET

Nom de l'opération :	Projet de création d'un parking de covoiturage et d'un bassin de rétention pour les eaux pluviales sur la commune de Puget-sur-Argens.
Localisation / adresse / Lieu-dit :	Entre le giratoire de sortie d'autoroute et le rond-point André Raffaelli (échangeur n°37)
Commune :	Puget-sur-Argens
Code postal :	83480
Coordonnées GPS :	43.456004, 6.690727

La zone du projet se situe sur la commune de Puget-sur-Argens au niveau de la voie André Raffaelli entre le giratoire de sortie d'autoroute et le rond-point André Raffaelli (giratoire Leroy Merlin). Le terrain concerné par le projet se compose d'une première zone relativement ouverte, suivie d'une seconde partie, délimitée par un talus, présentant une végétation beaucoup plus dense.

I.2 - CONTEXTE ET DESCRIPTION DU PROJET

TPF Ingénierie a été mandatée par l'ECAA pour réaliser un compte rendu écologique sur la zone destinée à accueillir un parking de covoiturage.

Le projet prévoit l'aménagement d'une aire comprenant 83 places de stationnement pour véhicules légers : 65 de dimensions minimales 2,30 m × 5,00 m, 15 équipées de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et 3 réservées aux personnes à mobilité réduite (3,30 m × 5,00 m). L'aménagement inclut également l'installation d'un quai de bus implanté sur la voirie existante, relié au parking par un cheminement piéton.

Le parking sera équipé d'ombrières photovoltaïques, qui couvriront la quasi-totalité des places de stationnement. Enfin, des regards à grille seront situés sur l'ensemble de la voirie du parking afin de récolter les eaux de ruissellement. Les eaux de voirie seront ensuite dirigées dans un bassin de rétention à créer situé plus au sud à proximité de la RDN7 et du boulevard Jean Moulin. Ce bassin sera à ciel ouvert et possédera un volume utile de 821 m³. L'ensemble du bassin sera clôturé et un portail d'accès sera prévu pour permettre l'entretien. Le projet ne prévoit pas de démolition.

L'objectif du projet est de répondre aux besoins croissants de mobilité partagée sur le territoire de Puget-sur-Argens en proposant une aire de covoiturage adaptée, accessible et sécurisée. L'aménagement vise à encourager la pratique du covoiturage afin de réduire le trafic individuel, d'améliorer la fluidité sur les axes routiers fortement fréquentés et de limiter les impacts environnementaux liés aux déplacements quotidiens. Des stationnements sauvages sont d'ailleurs actuellement observés non loin du site du projet. Le futur aménagement se situe à proximité immédiate de la gare de péage de Fréjus Ouest et Puget-sur-Argens (Diffuseur n°37 de l'autoroute A8). Sa position permet de rester en lien quasi-direct avec l'autoroute, d'être situé sur un itinéraire déjà emprunté par des réseaux de transports en commun, et même sur le tracé du projet d'aménagement d'un itinéraire alternatif à la RDN7.

Par ailleurs, il s'inscrit dans les orientations nationales et locales en faveur de la transition énergétique et de la mobilité durable, notamment par l'intégration d'équipements pour véhicules électriques.

De plus, le projet poursuit un objectif réglementaire de gestion maîtrisée des eaux pluviales, en prévoyant des dispositifs de collecte et de rétention conformes aux prescriptions en vigueur, afin de prévenir les risques d'inondation et de préserver la qualité des milieux.

II - METHODOLOGIE

II.1 - EQUIPE DE TRAVAIL

Entreprise	Fonction	Intervenant	Mail	Domaine d'expertise écologique
TPF Ingénierie	Direction projet	Géraldine GRAILLE	g.graille@tpfi.fr	-
	Coordination environnement	Valentin BOURLIER	v.bourlier@tpfi.fr	-
	Expertise terrain	Leslie MORENO	l.moreno@tpfi.fr	Ecologue

II.2 - BIBLIOGRAPHIE

Tableau : Sources bibliographiques

Organisme	Logo	Lien de la base de données	Nature des résultats recueillis
SILENE (CEN PACA et CBNMP)		Base de données SILENE expert : https://silene.eu/	Localisation des espèces de flore
Base de données de INPN (Inventaires National du patrimoine Naturel)		Recherche par collectivité et base de données : https://inpn.mnhn.fr/ https://openobs.mnhn.fr/	Liste communale des espèces protégées et périmètres d'intérêt écologique
Observado		Base de données : https://observation.org/	Localisation des espèces et connaissances des enjeux
Inaturalist		Base de données : https://www.inaturalist.org/	Localisation des espèces et connaissances des enjeux

II.3 - METHODOLOGIE D'INVENTAIRES

II.3.1 - ZONE D'ETUDE

Dans le but de bien prendre en compte les différents enjeux présents sur l'emprise du projet mais également sur sa zone d'influence, deux zones d'études ont été considérées :

- **Une zone d'étude principale (ZEP)**, comprenant l'emprise directe du projet envisagé y compris la zone travaux,
- **Une zone d'étude élargie (ZEE)**, permettant d'examiner les espèces évoluant aux alentours de la zone d'étude principale et les liens existants entre ces deux aires. Cette aire permet de mieux considérer la biologie des espèces présentes.
- **La Zone d'Étude Éloignée (ZEEL)**, correspondant à un périmètre de 5 km autour de la zone d'étude principale. Elle est utilisée comme référence pour la connectivité de la ZEP avec les zonages réglementaires et des continuités écologiques représentant pour la plupart des grands ensembles naturels. Néanmoins, elle peut aussi correspondre à une analyse d'enjeux naturalistes si ceux-ci sont jugés en relation étroite avec la zone projet.

État des connaissances avant investigations de terrain		
Faible et ancien	Moyen ou variable et récent	Bon et récent
État de conservation et fonctionnalité des milieux		
Un certain nombre d'espèces protégées et/ou patrimoniales sont connues sur la commune de Puget-sur-Argens. Des données ponctuelles sont existantes sur la ZEE. Les données communales permettront d'établir une bibliographie des espèces potentiellement présentes.		



Figure 1 : Cartographie des zones d'études

L'analyse des continuités écologiques et des documents de planification (TVB, SRCE, cartographies régionales) montre que le secteur du projet est entièrement isolé au sein d'un tissu routier dense comprenant l'A8, la RDN7, plusieurs giratoires et des zones urbanisées continue. Cette configuration induit une fragmentation quasi totale des milieux et limite fortement les déplacements de la faune.

Aucune trame verte ou bleue identifiée à l'échelle communale ou régionale ne traverse ou se trouve à proximité immédiate de l'emprise du projet. Le site ne constitue donc ni un corridor, ni un nœud écologique d'importance, ni un habitat relais.

En conséquence, l'aménagement projeté ne modifie pas l'architecture écologique locale et ne présente aucun risque d'interruption de continuités écologiques existantes.

II.3.2 - METHODOLOGIE GENERALE

Afin de bénéficier d'inventaires précis pour chaque taxon, une analyse bibliographique est réalisée en amont des inventaires dans un rayon de 5 km autour du site d'étude.

Groupe	Méthodologie	Matériel utilisé
Habitats, flore et faune	Pour la définition des habitats et des espèces floristiques et faunistiques, deux éléments sont utilisés : - Analyse bibliographique, - La lecture des espèces floristiques, faunistiques et des habitats. Puis leur rattachement au code de référence pour les habitats : classification EUNIS ou Corine Biotope, zone humide, habitats d'intérêt communautaires, etc. Parcours à pied des principaux habitats et donc de la zone dans son intégralité. Relevé systématique de la flore et observation fortuite de la faune. Quadrillage de la zone d'étude pour établir des quadras de prospections et un temps de passage limité par quadras pour une répartition égalitaire des inventaires et des inventaires représentatifs.	Appareil photo (tout type : réflecte +téléobjectif, hybride, etc). Téléphone portable avec application de cartographie des espèces et système de base de données.

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte fortement anthropisé et limité par les infrastructures routières, et les habitats présents sont homogènes, rudéraux et peu diversifiés. Leur faible valeur écologique intrinsèque permet de conclure qu'ils ne constituent pas des milieux favorables pour des espèces patrimoniales ou spécialisées. Dans ce cadre, un passage unique en fin de période végétative s'est avéré suffisant pour confirmer l'absence d'enjeux significatifs, bien qu'il ne couvre pas la totalité des cycles biologiques.

De plus, l'analyse bibliographique élargie n'a révélé aucune espèce protégée ou habitat d'intérêt susceptibles d'être en lien fonctionnel avec l'emprise du projet. Cette configuration permet donc d'adapter la pression d'inventaire au niveau faible d'enjeux attendus et observés sur le terrain.

II.3.3 - CALENDRIER DES PROSPECTIONS

Voici ci-dessous la date de passage sur site ainsi que ses spécificités de prospection.

Date	Expert	Compartiment	Temps	Pression de prospection
05-09-2025	Leslie Moreno	Faune / Flore / habitat	Passage diurne, ensoleillé, 20°C	1h30
Total				1h30

III - RESULTATS DES INVENTAIRES

III.1 - PREAMBULE ET NOTION D'ENJEU DE CONSERVATION

Enjeu de conservation local : plus précis et à l'échelle de la zone d'étude, il se base sur le statut biologique de l'espèce, son abondance et le type d'habitats présents au sein de l'aire d'étude. Il prend en compte la situation de l'espèce dans l'aire d'étude c'est-à-dire, la fonctionnalité de la zone d'étude au regard de l'écologie de l'espèce (zone de reproduction, d'alimentation, de maturation, d'hivernation, d'hibernation, etc.).

Pour chaque espèce, la répartition actuelle à l'échelle nationale, régionale mais aussi locale de l'espèce est considérée. Cette prise en compte permet de mettre en avant les espèces dont les répartitions sont fragmentées, localisées, réduites, etc. L'abondance, la qualité des stations/populations et la dynamique des populations sont également des éléments importants à prendre en compte dans l'élaboration des enjeux.

Six niveaux permettant de définir ces enjeux régionaux (faible, modéré, assez fort, fort et très fort) et sept pour les enjeux locaux (très faible, faible, modéré, assez fort, fort et très fort).

EVEE	Très faible	Faible	Modéré	Assez fort	Fort	Très fort
------	-------------	--------	--------	------------	------	-----------

III.2 - ENJEUX HABITATS NATURELS ET FLORE

Les deux zones ouvertes du site correspondent à des pelouses méditerranéennes mésiques à sèches, typiques des milieux ouverts périurbains. On y observe essentiellement des espèces dites ordinaires et sans enjeu particulier, telles que *Malva sylvestris*, *Cichorium intybus*, *Scabiosa atropurpurea*, *Echallium elaterium* ainsi que l'espèce indigène très colonisatrice des milieux perturbés *Dittrichia viscosa*. Il s'agit d'une végétation rudérale de bord de route, caractéristique d'un contexte urbain marqué, et constituée d'une prairie régulièrement fauchée.

Le Laurier rose (*Nerium oleander*), espèce figurant à l'arrêté du 20 janvier 1982, est présent ponctuellement en bordure de la zone d'étude. Les individus observés sont manifestement d'origine horticole et ne correspondent pas à des populations spontanées. À ce titre, ils ne relèvent pas du régime de protection applicable aux spécimens sauvages et ne constituent pas un enjeu patrimonial dans le cadre du présent projet.



Figure 2 : Habitats naturels sur le site d'étude

En limite de ces prairies, plusieurs fossés et drains sont présents ; ils contribuent probablement à l'assèchement progressif du secteur en favorisant l'évacuation rapide des eaux de pluie. La prairie située du côté de Leroy Merlin est, quant à elle, bordée d'une haie constituée principalement de cyprès, de jeunes platanes, de pins parasols, ainsi que d'un églantier, formant une lisière arbustive artificielle.

Dans la zone d'étude élargie, plusieurs îlots de **Cannes de Provence (*Arundo donax*)** sont présents. Cette espèce, connue pour son caractère fortement invasif, tend à coloniser rapidement les milieux ouverts et humides. Son développement en mosaïque peut entraîner une concurrence importante avec la végétation locale, réduire la diversité floristique et modifier la structure des habitats. Sa présence traduit généralement un milieu perturbé.

L'analyse des bases de données a permis d'établir la présence d'une orchidée à préoccupation mineure : ***Serapias vomeraceae*** dans la zone d'étude éloignée. Il s'agit d'une espèce que l'on trouve généralement dans les prairies humides et friches et est donc potentielle dans la zone d'étude.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des espèces floristiques à enjeu et des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.

Nom vernaculaire	Présence ZEP et ZEE	Statut réglementaire	LRN/LRR	Enjeux local	Commentaire
Sérapias en soc <i>Serapias vomeraceae</i>	Po	-	LC	Faible	
Cannes de Provence <i>Arundo donax</i>	P	-	NA	EVEE	Présente en ZEE

Po	Potentielle
P	Présente
/	Absente



Figure 3 : Cartographie des enjeux floristiques

III.3 - ENJEUX FAUNE

Dans l'aire d'étude élargie, les espèces issues de la bibliographie appartiennent majoritairement à une avifaune commune typique des milieux urbanisés et périurbains. On y retrouve des oiseaux généralistes tels que **le Pigeon ramier, les Hirondelles rustique et de fenêtre, le Rougequeue noir, les Fauvettes mélanocéphale et à tête noire, la Pie bavarde, le Moineau domestique** et le **Pinson des arbres**. Ces espèces utilisent les prairies ouvertes, les alignements arborés, les friches fauchées ainsi que le bâti, offrant des ressources alimentaires variées et de nombreux sites de perchoirs ou de nidification.

Un pin parasol est présent dans l'aire d'étude élargie. Par son port imposant et sa maturité, il peut être considéré comme un arbre remarquable présentant un enjeu écologique modéré. Sa structure développée offre en effet un potentiel d'accueil pour l'avifaune, notamment pour le perchage, la nidification ou comme support d'observation pour les espèces communes du secteur.

Au sud du site, également dans la zone d'étude élargie, un pin présente un nid non occupé. La structure et la position suggèrent qu'il pourrait appartenir à une espèce d'oiseau commune des milieux urbanisés et boisés, comme la Pie bavarde, le Pigeon ramier ou éventuellement un corvidé (Corneille noire).

Ces deux arbres se situent en dehors de l'emprise directe du projet et ne seront pas affectés par les travaux.

Aucune donnée complémentaire concernant d'autres groupes taxonomiques (reptiles, amphibiens, chiroptères...) n'a été relevée dans la bibliographie ou lors du passage sur site. Par ailleurs, les caractéristiques du milieu ne favorisent pas leur présence, celui-ci n'offrant ni zone de refuge ni ressource alimentaire réellement adaptée à ces groupes.

L'enjeu écologique concernant les espèces faunistiques demeure globalement faible, la majorité des espèces pouvant fréquenter le site étant « communes » et bien adaptées aux environnements anthropisés.

III.4 - BILAN DES ENJEUX ECOLOGIQUES GLOBAUX

Les recherches menées sur le terrain confirment que l'emprise du projet présente des habitats dégradés, homogènes et soumis à de fortes perturbations liées à la circulation, à l'entretien mécanique et à l'absence de sols naturels fonctionnels.

Aucun habitat d'intérêt communautaire ni aucune zone humide fonctionnelle n'ont été identifiés sur le site ou dans la bibliographie consultée à l'échelle de la zone élargie. Par ailleurs, aucune espèce protégée n'a été observée lors des prospections de terrain ; les données bibliographiques signalent uniquement la présence d'espèces d'oiseaux communes en dehors de la zone d'étude.

Les caractéristiques physiques du site (artificialisation ancienne, sols compactés, végétation rudérale, isolement écologique) limitent structurellement la présence potentielle d'espèces discrètes ou saisonnières. Les inventaires réalisés, complétés par l'analyse bibliographique, permettent ainsi de conclure à un niveau d'enjeu faible pour la biodiversité.

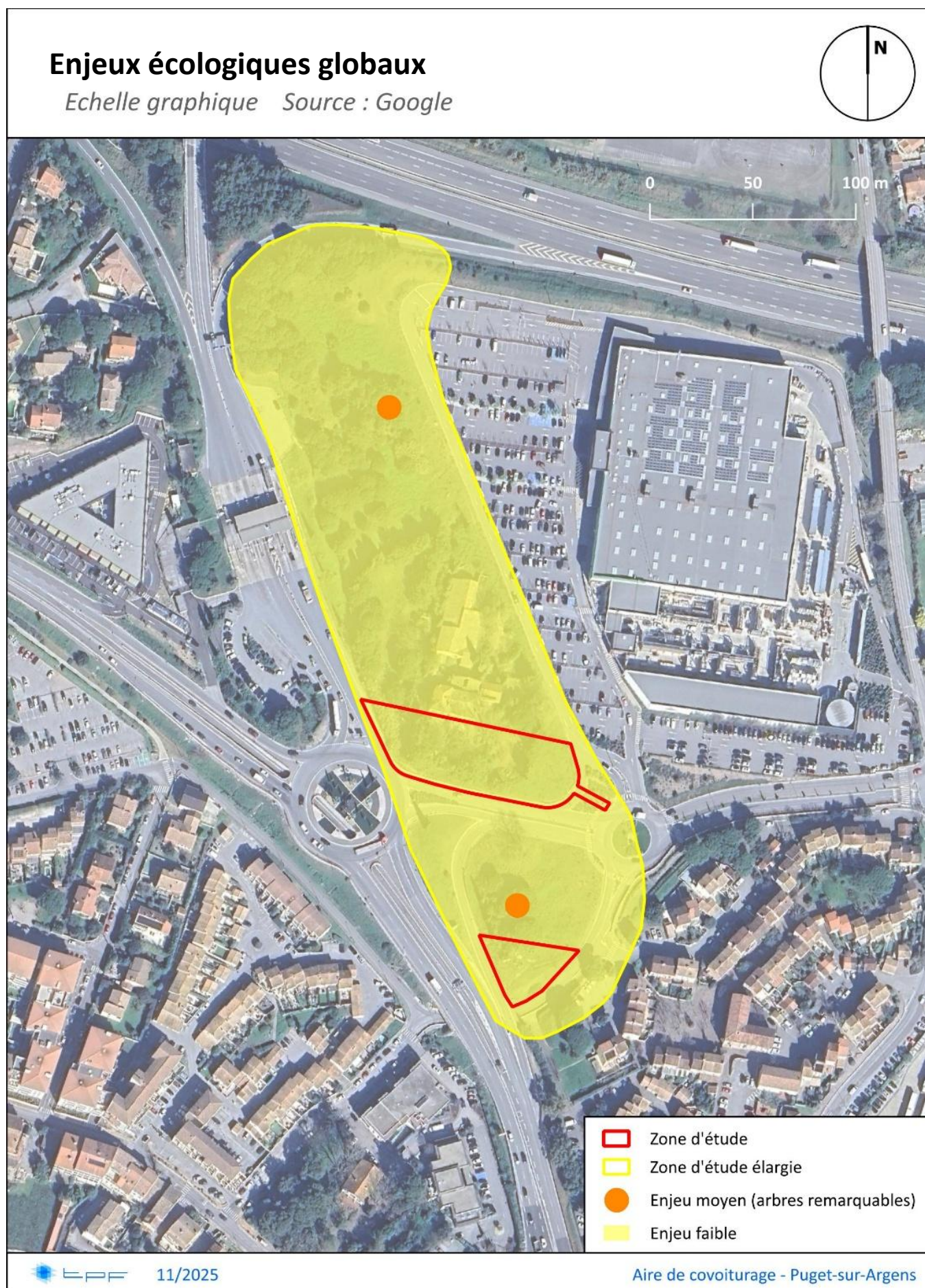


Figure 4 : Cartographie des enjeux écologiques globaux

IV - RECOMMANDATIONS

IV.1 - INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES

Au regard des investigations et de la nature très artificialisée du site, le présent compte rendu n'a mis en évidence aucune espèce patrimoniale, protégée ou à enjeu de conservation notable au sein de la zone d'étude. Les habitats recensés ne constituent pas des habitats d'intérêt et sont majoritairement artificialisés ou rudéraux. Ils présentent un potentiel écologique limité, n'offrant que des conditions favorables à une faune et une flore commune et bien adaptée aux milieux urbanisés. Aucun élément ne laisse présager la présence d'enjeux écologiques non détectés susceptibles de modifier l'analyse.

L'avifaune observée est constituée d'espèces généralistes, sans enjeu de conservation particulier, et aucun indice de présence de groupes plus sensibles tels que les reptiles, amphibiens ou chiroptères n'a été relevé. Par ailleurs, la nature des habitats présents (prairies fauchées, zones rudérales, haies horticoles) ne constitue pas un milieu favorable pour ces groupes, ce qui réduit fortement la probabilité de leur présence. De même, aucune espèce floristique protégée ou à enjeu fort n'a été identifiée à proximité de l'emprise des travaux.

Les prospections réalisées, associées à la connaissance du contexte local et des bases de données disponibles, suffisent pour établir un diagnostic proportionné au niveau d'enjeux observé. Ainsi, au regard de tous ces éléments, **le site ne présente pas d'enjeu écologique nécessitant des investigations complémentaires.** Ainsi, la réalisation d'inventaires saisonniers ou d'expertises spécifiques n'est pas justifiée dans le cadre du projet.

IV.2 - PRECONISATIONS

Une vigilance écologique minimale, adaptée au faible enjeu du site, pourra être assurée en phase travaux. Ces mesures, proportionnées au contexte, permettent de garantir que le projet ne génère pas d'incidence notable sur les milieux naturels.

Les préconisations recommandées sont les suivantes :

- La période de commencement des travaux devra respecter le calendrier phénologique des espèces ci-dessous (période de démarrage des travaux recommandée : Septembre/Octobre), ceci notamment afin d'éviter l'occupation de nid avant la période de nidification des oiseaux,
- Aucun impact sur des arbres remarquables ou favorables à la faune ne sera effectué,
- La zone travaux et les emprises de projet devront se concentrer sur la route et ses bordures,
- La zone chantier devra être balisée et aucun débordement en dehors de celle-ci ne pourra être effectué,
- En cas d'impacts sur des EVEC, un protocole de gestion spécifique adapté devra être appliqué,
- En phase exploitation, il pourra être envisagé la mise en place de mesures favorisant la biodiversité.

Tableau : Calendrier phénologique en fonction des espèces présentes dans la ZEP et ZEE

Enjeux	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Avifaune nicheuse												
Insectes												

	Sensibilité faible vis-à-vis du démarrage des travaux
	Sensibilité moyenne
	Sensibilité forte

V - CONCLUSION

Compte tenu de l'état initial fortement anthropisé du site, de l'absence de continuités écologiques, d'habitats naturels fonctionnels ou d'espèces à enjeu, et au vu de la nature du projet, les incidences potentielles sur la biodiversité peuvent être qualifiées de faibles.

Les mesures d'évitement et de gestion prévues sont suffisantes pour encadrer les travaux, rendre les incidences potentielles négligeables et prévenir toute incidence résiduelle. En conséquence, le projet ne nécessite pas la réalisation d'investigations écologiques supplémentaires.